



FORUM

LAURE KALTENBACH, directrice générale, et **OLIVIER LE GUAY**, responsable éditorial et digital du Forum d'Avignon

Qui a peur de l'exception culturelle ?

L'appel à la création d'une zone de libre-échange entre les États-Unis et l'Europe accélère une tendance larvée au sein de la Commission européenne de remettre en cause l'exception culturelle. Toute sanctuarisation est-elle perdue d'avance comme on l'entend déjà ?

Le commissaire européen chargé de la négociation avec les États-Unis n'est même pas nommé, que le « *cultural exception bashing* » a déjà commencé. Le *Financial Times* du 15 mars ironisait sur la demande du président de la République de sortir les industries culturelles, audiovisuelles et musicales des négociations. Ce scepticisme ne fait que conforter les tentatives de la Commission de réduire aides et soutiens aux œuvres culturelles. Pour les limiter, la ministre de la culture mobilise depuis des mois ses homologues européens sur la nécessité de sanctuariser les industries créatives et culturelles.

Les vertus économiques de la diversité. Respectée de haute lutte dans les années 1990, reconnue par l'Unesco en 2006, la diversité culturelle, pendant positif de l'exception culturelle, est une valeur universelle, dont le rôle économique et de cohésion sociale n'est plus à démontrer. Avec 2 700 milliards de dollars (2 000 milliards d'euros) dans le monde, 6,1 % du PIB mondial, 8 millions d'emplois directs en Europe, les gouvernements peuvent-ils nier les effets positifs et spécifiques des industries créatives et de la culture sur l'économie ? Les territoires ne sont pas en reste. Une étude menée par le [Forum](#) d'Avignon et Kurt

Salmon sur plus de 45 territoires dans 21 pays montre que les villes dont la dépense culturelle publique est supérieure à la moyenne nationale ont un taux de chômage inférieur de 8 % à la moyenne nationale.

Une reconnaissance à double tranchant. Paradoxalement, l'impact de l'investissement culturel renforce la convoitise des financiers qui y voient un commerce comme un autre. C'est oublier

« Nous avons tous un rôle à jouer pour reconnaître la capacité de la culture et de la créativité à nous aider à inventer de nouvelles façons, plus durables, de vivre et de travailler. »

que la culture transcende les contraintes purement économiques ou utilitaristes, et son rôle de cohésion sociale. À ceux qui arguent que le paysage culturel a changé avec le numérique et que toute mobilisation est dépassée, nous répondrons que la diversité reste fragile, toujours sous la menace du contrôle, de la soumission ou de l'hégémonie de pouvoirs politiques et financiers. Les enjeux – identitaires et démocratiques – de la spécificité culturelle restent intacts : fortifier et soutenir les différentes formes de culture et de créations.

Les mots ont une histoire et l'Histoire se répète. Ce qui a été une reconnaissance hier et une dynamique qui ont nourri la diversité de notre production créative sont à nouveau remis en ques-

tion. Au nom de la fluidité des échanges et de considérations géostratégiques, les États-Unis proposent de créer une zone de libre-échange avec l'Europe, pour peser face aux continents chinois et indien. L'ambition est réelle, elle ne doit pas se faire ni sur le dos de la culture, ni au nom d'une libre circulation qui renforce la raison du plus fort. À l'« exception », les termes de « variété », de « mosaïque », de « pluralité » culturelle offrent un champ lexical plus proche de cet esprit d'ouverture et de fluidité que porte la culture.

Les effets du monde digital. Il ne s'agit pas plus de nier les bouleversements du numérique sur la culture et les industries créatives dont certains sont extrêmement positifs - accès démultiplié aux œuvres de l'esprit, développement de la société de la connaissance, échange et partage d'univers culturels variés, réduction des distances... - que les risques de basculer dans un monde dominé par des acteurs qui auraient droit de vie et de mort sur les œuvres. Sans parler de la menace, qui existe déjà sous d'autres latitudes, sur les libertés individuelles de lire et de regarder ce que votre curiosité et votre envie vous suggèrent.

Les données personnelles font partie de notre identité culturelle. À ce titre, il faut étendre la notion d'exception culturelle aux données personnelles. En effet, quoi de plus

« culturelles » que nos données « personnelles » semées sur les réseaux sociaux et sites marchands - ou non - sans possibilité d'en maîtriser l'usage ? « *Le contrôle de nos données doit pouvoir nous rendre à nouveau maître de cet échange*, soulignait l'appel du Forum d'Avignon signé par 32 personnalités de la société civile dans le JDD du 24 février 2013. *En se déclarant tout simplement "objecteur de conscience" et en exigeant une garantie de sa vie privée. Ou en choisissant de les échanger contre une rémunération, un service ou un emploi...* » Plus qu'un enjeu de souveraineté, elles sont un enjeu identitaire et économique, de même nature que les créations culturelles.

Ne pas se tromper de cible. L'heure n'est pas à opposer numérique et création, artistes et entrepreneurs. Mais à les mobiliser pour peser dans les négociations probablement à venir. Les Européens seraient bien inspirés de se rappeler cet appel : « *Nous avons tous un rôle à jouer, en tant que citoyens et consommateurs, pour reconnaître la capacité de la culture et de la créativité à nous aider à inventer de nouvelles façons, plus durables, de vivre et de travailler.* » Il est signé de la Direction générale éducation et culture de la Commission européenne en juin 2009. Bonne nouvelle, au sein même de la Commission, des hommes et femmes de bonne volonté sont convaincus que la création et l'innovation ne sont pas des enjeux superflus : ils sont le cœur de notre avenir.